



## OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ  
LE 30.09.2024

### DELIBERATION N°533

2024/.....  
Parafe

#### OBJET : COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Entendu l'exposé de Monsieur le maire sur le compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du conseil municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Décision n°42/24 du 26 juin 2024

- M57 fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre. Budget principal

Décision n°43/24 du 05 juillet 2024

- Demande de subvention à l'agence nationale des sports pour la construction d'un complexe multi raquettes et d'une structure artificielle d'escalade

Décision n°44/24 du 10 juillet 2024

- Convention de financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Décision n°45/24 du 06 août 2024

- Tarifs de la piscine municipal Catherine PLEWINSKI

Décision n°46/24 du 22 août 2024

- Tarifs pour les usagers du secteur « animations familles » et du secteur « enfance » du centre social municipal « Les Margotins »

Décision n°47/24 du 26 août 2024

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°48/24 du 26 août 2024

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°49/24 du 26 août 2024

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°50/24 du 30 août 2024

- Redevance pour occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Décision n°51/24 du 30 août 2024

- Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude DEBACKER.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le Maire,  
Jean-François OMETTO.



REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703500-20240923-DELIB\_533\_2



## OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2024/.....

Parafe

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	31
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	35*

Convoqués le : 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 23 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS :** Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN.

POUVOIRS DE :	Monsieur Patrick SALMON	à	Madame Espérance AUDINEAU
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Josyane MELEARD
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Ziain TADJINE
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

\*Il est précisé qu'avant la présentation de la question n°1 « Avis du conseil municipal sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doutre avec le plan local d'urbanisme sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière », Mesdames et Messieurs FLECK, DEVRIENDT, ONETO, GHOZLAND, MARCOUX, VINHAS PEREIRA, BARIANT ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote de la délibération correspondante.

\* Il est à noter que Madame Françoise MILLET a quitté la séance avant le vote de la délibération n°521 (Année 2024 – budget principal – décision modificative n°1) et est revenue avant le vote de la délibération n°522 (Année 2024 - budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées) – décision modificative n°1).

REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2024

Application agréée E-legalité.com

99\_0E-077-217703503-20240923-DELIB\_533\_2